



Améliorer
la qualité
des milieux
aquatiques



Pour préserver l'eau des ruisseaux

UNE SOLUTION : L'EFFACEMENT DE PLANS D'EAU

Objectif

Effacer des plans d'eau situés sur un cours d'eau pour restaurer les écosystèmes fluviaux. Le bassin versant de la Sèvre Nantaise compte plus de 12 000 plans d'eau. L'objectif est de réduire leur nombre sur les cours d'eau, notamment ceux implantés en tête de bassins versants, afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau potable.

Pourquoi est-ce important d'agir ?

Une rivière qui coule librement améliore sa capacité d'auto-épuration. Plus fraîche et oxygénée, elle élimine mieux les substances considérées comme polluantes. La succession de plans d'eau - étangs, barrages, réservoirs ou autres retenues d'eau - augmente la température de l'eau, modifie sa dynamique et ses peuplements. Souvent creusés sur des zones de sources, la restitution aux cours d'eau peut ainsi être parfois nulle en période estivale. Faute d'entretien et de gestion adaptés, nombre d'étangs présentent des dysfonctionnements importants. Dans certains cas, la suppression de ces plans d'eau est une solution qui permet d'agir efficacement et concrètement pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

CHIFFRE CLÉ

Plus de **12 000** plans d'eau de nature différente sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise



Le témoignage de...

Claude Roy

MAIRE DÉLÉGUÉ DE LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE
Administrateur de Vendée Eau
et de l'EPTB de la Sèvre Nantaise

"L'idée n'est pas de supprimer tous les étangs"

Quel regard portez-vous sur les étangs ?

Quand j'étais enfant j'aimais jouer et pêcher dans la Sèvre nantaise. Dans les années 1970, la mode des étangs est arrivée. J'ai moi aussi participé à la réalisation d'étangs familiaux. À cette époque, un plan d'eau artificiel était un lieu de loisirs où l'on aimait se retrouver le dimanche. Aujourd'hui, certains étangs ont perdu de leur attrait/fonction.

Vous êtes aujourd'hui convaincu de la nécessité d'effacer les étangs ?

Par le passé, on a redressé, dragué et créé des retenues sur les cours d'eau. On ne savait pas qu'on faisait probablement des erreurs, maintenant il faut réparer. **Un étang n'a peut-être pas trop d'impact mais la succession d'étangs sur un cours d'eau conduit à son réchauffement et à sa dégradation.** Sur la commune déléguée de la Pommeraie-sur-Sèvre, un captage d'eau potable, appartenant à Vendée Eau, alimente plusieurs centaines de foyers. Une partie de notre eau du robinet vient du ruisseau de la Cacaudière qui alimente en partie ce forage. **Si l'on veut continuer à la boire, il faut préserver sa qualité.**

Les propriétaires sont-ils prêts ?

Le Pays de Pouzauges compte 267 étangs, dont certains ne sont pas entretenus. Les étangs font partie du paysage. L'idée n'est pas de tous les supprimer. L'effacement de ceux qui n'ont plus d'usage déclaré, surtout agricole, est à notre portée. Je suis convaincu que de **nombreux propriétaires** seront à l'écoute et se saisiront des aides **financières** proposées. C'est le bon moment, il faut y aller ! »

ZOOM SUR...

Coup de chaud sur l'étang

Des études menées sur des étangs ont montré des différences de température sur cours d'eau entre l'amont et l'aval importantes, pouvant aller jusqu'à 10°C !

Exemple de relevés chiffrés de l'EPTB en juillet 2020
20,2°C > La température de la Cacaudière en amont du plan d'eau
25,2°C > La température de la Cacaudière en aval du plan d'eau
<https://observatoire.sevre-nantaise.com/>

Suppression d'un plan d'eau

Une opération de suppression de plan d'eau s'organise généralement en trois étapes :

- 1 | Vidange du plan d'eau (et pêche de sauvegarde) permettant de ressuyer et minéraliser les vases;
- 2 | Terrassements des digues existantes et du lit du cours d'eau;
- 3 | Aménagements complémentaires éventuels (plantation, clôtures, ouvrage de franchissement etc.).



AVANT

Une forte densité de plans d'eau dégrade le bon état des masses d'eau en agissant sur tous les indicateurs de l'état écologique : oxygène, température, cyanobactéries, polluants...



APRÈS

Le cours d'eau a retrouvé un lit naturel. Le plan d'eau a été réaménagé en zone humide fonctionnelle pour la biodiversité et la ressource en eau (expansion des crues, recharge de nappes...).

Pourquoi baisser la température ?

Les étangs constituent une masse d'eau stagnante où la température de l'eau augmente. Avec une température élevée, l'eau s'appauvrit en oxygène et les organismes aquatiques subissent des stress. Plus le volume de l'étang est important par rapport au débit de la rivière qu'il intercepte, plus la rivière est sensible aux variations thermiques et perd sa capacité d'autoépuration. L'augmentation de la température peut favoriser les phénomènes d'eutrophisation. Associée au déficit en oxygène, elle peut conduire à des mortalités d'espèces aquatiques.

Des aides pour les propriétaires

Les propriétaires peuvent mettre en place des mesures de gestion adaptée/raisonnée, une dérivation ou l'effacement du plan d'eau afin de s'affranchir des charges de gestion qu'il impose. L'effacement est la seule solution en cas de rejet d'une demande de régularisation d'un plan d'eau non réglementaire. En fonction des territoires « prioritaires », un accompagnement technique et/ou financier peut être proposé par l'EPTB de la Sèvre Nantaise pour la mise aux normes. Des rencontres avec les agriculteurs, les élus et les propriétaires de plans d'eau sont organisées pour faciliter la compréhension et la limitation des impacts environnementaux (climat, espèces invasives, intrants chimiques).

Le saviez-vous ?

Le propriétaire d'un plan d'eau a des obligations vis-à-vis de la réglementation, de la sécurité et l'environnement. Le plan d'eau est notamment considéré comme régulier lorsqu'il existe une autorisation administrative donnée dans le cadre d'une législation eau en vigueur depuis 1992. Le propriétaire est défini comme responsable des dommages causés dans le cas d'un défaut d'entretien de l'ouvrage ou d'un vice de construction.

LES ATOUTS D'UN EFFACEMENT

- Intervenir de façon peu coûteuse
- Rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)
- Supprimer les risques liés à la sécurité (si l'ouvrage est dégradé)
- Retrouver un fonctionnement naturel du cours d'eau
- Supprimer les coûts liés à l'entretien du plan d'eau
- Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques
- Reconquérir les zones humides

Que puis-je faire à mon niveau ?

Propriétaires/gestionnaires/exploitants d'étangs : déclarer le plan d'eau à l'administration, s'informer sur la gestion adaptée, mettre les plans d'eau aux normes ou les effacer afin de limiter les impacts sur les cours d'eau...

Agriculteurs : déclarer les prélèvements à usage d'irrigation

Élus : se former aux enjeux de l'eau et défendre le bien commun (réchauffement, eutrophisation...).

Notaires : vérifier la conformité de l'état du plan d'eau par rapport au document attestant son existence. Si une mise aux normes est nécessaire, l'acheteur et le vendeur doivent en être informés.

Avec le soutien financier de :



En savoir plus...

www.sevre-nantaise.com

Fiche thématique

Fiche thématique sur la qualité de l'eau et la continuité écologique



Pour plus d'infos scannez ce code avec votre smartphone

